



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 décembre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Ghislaine HAUETER,
Maire de FRENEUSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice 27
Présents 19
Votants 24

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIER,
Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine
FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Luc LEFEVRE, Patrice
LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne MANGEL,
Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain
PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET,
Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam
TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

MM. Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Florence
DUFOIX, Sandra ERARD a donné pouvoir Myriam
TLEMSANI, Renaud LAVARENNE a donné pouvoir à
Céline MARQUES, Adrien LESEC a donné pouvoir à
Luc LEFEVRE, Maëva ROBIN a donné pouvoir à
Sandrine FRAYSSE.

Absents excusés :

MM. Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe
RENTE.

Madame Corinne MANGEL a été élu secrétaire de séance.

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°4**

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/029, en date du 14 avril 2022, portant approbation du budget communal ;

Considérant qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil Municipal a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications des opérations retenues et certaines opérations se déroulant dans l'année et non prévues initialement,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et recettes,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans les tableaux ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Une décision modificative n° 4 du budget principal est proposée afin de prendre en considération :

- D'inscrire pour un montant de 10 300 € sur la nature comptable 60621 dû à l'augmentation tarifaire du fuel,
- La nécessité de faire face à l'augmentation des denrées alimentaire due à la flambée des prix des matières premières, d'abonder les crédits au 60623 de la restauration scolaire pour un montant de 25 000 €,
- La transmission du Trésor Public d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 1 851.86 € sur l'article 6541 ainsi qu'une créance éteinte d'une famille d'un montant de 717.07 € article 6542,
- L'intégration comptable d'une acquisition à titre gratuit par le Département suivant la convention signée entre les 2 parties, dans le cadre de la politique départementale de gestion durable d'une Peugeot 108 immatriculé EY-809-FG. La Valeur Nette comptable de ce véhicule est de 2 141.85 €,
- A la demande du Trésor Public, il est nécessaire de régulariser des écritures comptables des indus de la TAM (Taxe Aménagement Majorée) pour un montant de 9 848.55 € qui se comptabilisent par une dépense et une recette du même montant, ainsi que d'effectuer un remboursement d'un trop perçu pour un montant de 9 953.17 €,
- La nécessité de refaire un branchement extérieur d'eau pour le Tennis Club de Freneuse situé rue de l'Eau pour un montant de 3 418.21 €.

- D'inscrire la contribution financière auprès d'Enedis portant sur les travaux d'extension du Réseau Public de Distribution d'électricité Chemin de Bonnières à Méricourt pour un montant de 11 345.00 €.

Le total des ajustements se présente de la façon suivante :

Crédits à réduire ou ouvrir en dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
023	023	Virement section investissement	-37 868.93€
Total			-37 868.93€
Crédits à réduire ou ouvrir en dépenses de fonctionnement			
011	60621	Combustible	+10 300.00€
011	60623	Alimentation	+25 000.00€
65	6541	Créances admises en non-valeurs	+1 851.86€
65	6542	Créances éteintes	+717.07€
Total			+37 868.93€

Crédits à réduire ou ouvrir en dépenses d'investissement			
Opération ou Chapitre	Article	Objet	Montant
041	2182	Matériel de transport	+2 141.85€
10	10226	Taxe d'aménagement	+19 801.72€
84 – Tvx divers chantiers	21534	Réseaux d'électrification	+ 11 345.00€
157 – Tennis – Club House	2128	Autres agencements et aménagement	+3 418.21€
174 – Enfouissement de réseaux - EP	2128	Autres agencement et aménagement	-62 585.31
Total			-25 878.53€
Crédits à réduire ou ouvrir en recettes d'investissement			
10	10226	Taxe d'aménagement	+ 9 848.55€
021	021	Virement section de fonctionnement	-37 868.93€
041	1313	Départements	+2 141.85€
Total			-25 878.53€

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 19

Contre : 3

Abstention : 2

DECIDE**Article 1^{er} :**

D'inscrire dans la décision modificative n° 4 du budget principal de la ville les crédits nécessaires aux comptes par chapitre et opération selon le détail ci-joint et dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00€	0,00€
Section d'investissement	- 25 878,53€	- 25 878,53€

Article 2 :

De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Freneuse le 19 décembre 2022

Acte exécutoire

Le Maire,



Ghislaine HAUETER